

EDITO...

... Territoire de projets, le Pays Sisteronais-Buëch regroupe neuf communautés de communes des Hautes Alpes, des Alpes de Haute Provence et de La Drôme. Son action repose sur les collectivités qui le constituent. Elus et techniciens du Pays et des communautés de communes travaillent en étroite collaboration afin de monter des projets d'aménagements structurants depuis près de 10 ans. Grâce à cette expérience, **le Pays a été retenu par l'Union Européenne pour gérer une enveloppe financière de 3.6 millions d'euros, dans le cadre du dispositif Leader.**

Ce dispositif, dont la présidence a été déléguée à M. Jean Philippe Martinod, est porté par le **Groupe d'Action Locale (GAL)** qui est composé d'élus et de représentants de différents secteurs économiques et sociaux. Son but est de répondre aux problématiques sociales, économiques et environnementales du territoire.

Bruno Lagier,
Président du Pays

... Le programme européen LEADER est destiné à accompagner des porteurs de projet publics ou privés. Il s'agit d'une aide financière et technique destinée à soutenir des initiatives qui répondent aux thématiques des **services au public** et de la **diversification de l'économie locale**. C'est une belle occasion pour chacun (élus, particuliers, entrepreneurs, associatifs,...) de disposer de moyens pour réaliser leurs projets et de participer à la construction d'un espace permettant à toutes et tous de vivre sereinement en respectant notre environnement et notre identité. Les projets seront soutenus dès lors qu'ils contribuent à bâtir cet **éco-territoire souhaité par ses habitants**.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, le Groupe d'Action Locale se réunit régulièrement, afin d'accompagner la démarche Leader et d'apporter son soutien aux opérations éligibles à la démarche. Une équipe technique est également disponible pour vous renseigner sur le fonctionnement et les opportunités offertes par le programme LEADER.

Jean Philippe Martinod,
Vice-président du Pays,
Président du GAL.

Appel à projet auprès des acteurs du territoire



LEADER n'est pas un terme anglais mais un acronyme qui correspond à: "Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale". Ce programme, aujourd'hui étendu sur la période 2007-2013, est le quatrième du genre.

Ce dispositif répond à une stratégie propre à chaque territoire porteur. Ainsi, la politique développée par le Pays Sisteronais-Buëch répond aux priorités de développement d'un **éco-territoire**. L'animation de ce dispositif est assurée par un Groupe d'Action Locale (GAL) qui regroupe des élus et des acteurs privés du territoire.



Le Pays Sisteronais-Buëch: un éco-territoire en marche

Le plan de développement du dispositif Leader détermine la stratégie et les orientations principales du territoire. Ainsi, l'éco-territoire est un principe qui répond aux notions de **qualité de vie** et de **Développement Durable**.

Outre cette double thématique, les projets retenus dans ce programme devront afficher un **caractère "pilote"**. En effet, Leader soutient les opérations pertinentes qui développent de nouveaux produits ou services sur le territoire. Ces projets doivent permettre d'engager la coopération entre acteurs qui n'ont donc pas l'habitude de travailler ensemble (ex : agriculture et commerces, éducation, culture, loisirs,...) et associer un maximum de personnes lors de leur élaboration.

Des financements... pour qui ?

Les porteurs de projets éligibles sont divers: associations, micro-entreprises, sociétés coopératives (SCIC, SCOP), ménages agricoles, collectivités (communes ou groupement de communes) et chambres consulaires.

Par ailleurs, les financements ne pourront bénéficier qu'aux projets qui sont localisés sur tout ou partie du territoire du Pays Sisteronais-Buëch.

Des financements... pour quoi ?

Deux thèmes principaux constituent le cadre des projets éligibles:

- Favoriser l'**accessibilité aux services essentiels**.
- **Optimisation et diversification de l'économie locale**.

Le programme Leader prévoit aussi la mise en place de projets de coopération, qui permettront de soutenir des projets réalisés en partenariat avec des acteurs d'autres territoires, français ou étrangers. La thématique abordée dans ces projets concernera l'**éco-mobilité** au sein du territoire.



Des financements... à quelles conditions ?

- Cohérence du projet dans la stratégie de développement d'un **éco-territoire**.
- Projet à **caractère pilote**, ayant un souci de qualité et d'exemplarité.
- Projet fondé sur une **réflexion de partenariat transversal** (entre acteurs et/ou secteurs d'activités).
- **Projet transférable** à l'échelle d'autres territoires.

Des taux de subvention spécifiques :

Ce programme représente une enveloppe de 3,6 millions d'euros gérés localement par le GAL. Les principaux financeurs sont l'Europe au travers d'un fonds appelé FEADER, la Région PACA, les départements des Hautes Alpes, les Alpes de Haute Provence, la Drôme et les collectivités locales.

Les projets présentés dans Leader peuvent prétendre de 40 à 80% de subventions.

DEUX PRIORITÉS POUR UN TERRITOIRE DURABLE

	Favoriser l'accessibilité aux services essentiels	Optimiser et diversifier l'économie locale
Objectifs	<i>Améliorer et diversifier les services essentiels sur le territoire</i>	<i>Maintenir, adapter et développer des activités et des emplois, sur l'ensemble du territoire.</i>
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - les communes et leurs groupements, - les associations, - les micro-entreprises, - les organismes consulaires, - les sociétés coopératives (SCIC, SCOP). 	<ul style="list-style-type: none"> - les communes et leurs groupements, - les associations, - les micro-entreprises, - les organismes consulaires, - les sociétés coopératives (SCIC, SCOP), - les ménages agricoles.
Domaines d'intervention	Les services au public: services à domicile et de santé, de l'accueil de la petite enfance, les commerces de proximité, les services administratifs, culturels, sportifs, ...	La diversification économique des micro-entreprises ou des ménages agricoles, le développement d'actions collectives et d'actions de sensibilisation à l'éco-territorialité, la création de nouveaux produits touristiques.
Exemples	<i>Développement de soins et services à domicile, développement de services culturels, transports à la demande, développement de nouveaux services au sein des commerces de proximité, nouvelles solutions d'accessibilité aux services,...</i>	<i>Création de nouvelles activités, développement de nouveaux « services » à dimension économique, accueil ou développement de points de vente directe, développement d'itinéraires touristiques, de nouveaux modes d'accompagnement, d'offre pour des publics cibles, création de campagnes d'information...</i>
Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - les frais d'études de faisabilité préalable au lancement des activités, - les frais de communication liés à l'activité développée, - les frais d'acquisition de matériels, d'aménagements intérieurs (hors mise aux normes). 	<ul style="list-style-type: none"> - les frais d'études de faisabilité préalable au lancement des activités, - les frais de diagnostics territoriaux et intersectoriels, - les frais de formation/information liés aux actions collectives, - les frais de communication liés à l'activité développée, - les frais d'animation, de communication et d'information liés aux actions nouvelles de sensibilisation à l'éco-territorialité, - les petits investissements (aménagements extérieurs et paysagers...), les acquisitions de matériels neufs.
Critères de sélection	Innovant pour le territoire, réunion de plusieurs partenaires et: réduction des déchets à la source, économie d'énergie et d'eau, emplois pérennes, intégration/inclusion sociale, maintien de l'activité, accueil de nouveaux arrivants et de nouvelles activités.	

Les actions proposées visent à apporter une plus-value sur le territoire en matière de services aux populations, de développement économique local, de développement durable, de qualité, d'innovation et de mise en réseau des acteurs.

Si vous préparez un projet qui vous semble intégrer cette démarche, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations !

Contact: **Audrey MATT.**



SCHEMA DE SERVICES

Désigné comme le «chapeau» du programme LEADER, le Schéma de Services a été lancé en juin 2009 par le Pays. Cette démarche a pour objectif d'élaborer un état des lieux des services rendus sur le territoire, identifier, soutenir ses atouts et mettre sur pieds un outil d'aide à la décision pour soutenir une stratégie de développement en permettant l'émergence de projets innovants.

La notion de "Services" est très vaste et l'on ne sait pas toujours ce qui se cache derrière cette appellation. Pour la définir, nous dirons donc que ce sont les **services d'intérêt général** ainsi que les **services nécessitant l'intervention publique**:

- les services publics dispensés par l'Etat, collectivités, entreprises publiques, etc...
- les services dispensés par associations,
- certaines entreprises privées (énergie, télécom...) avec obligation de service public et services privés de base dans petites communes.

Ainsi, le diagnostic sera établi selon 18 "bouquets de services" (voir encadré).

Dès la méthode d'élaboration du diagnostic, le Schéma de Services adopte une approche **participative, inscrivant le projet dans sa fonction d'utilité concrète pour les acteurs locaux**. Cette méthode se décline de la façon suivante :

- Entretiens ciblés avec des personnes «ressources» (élus, institutions, associations...).
- **450 enquêtes pour connaître la fréquentation et la satisfaction des services** menées en vis-à-vis directement à la population du Pays Sisteronais-Buëch.
- Recensement exhaustif des services présents sur le territoire.
- Organisation de groupes de travail thématiques choisis en fonction des conclusions tirées du diagnostic.

Au final, il est attendu de ce travail une mise en œuvre d'actions concrètes prenant appui sur les acteurs locaux, les services existants permettant la mutualisation ou la duplication d'offres de services à l'échelle du Sisteronais-Buëch.

Ces actions pourront concerner aussi bien le domaine de la petite enfance, que les transports, l'emploi, la culture, la santé ou les services à la personne. Des arbitrages seront faits par le comité de pilotage afin de prioriser les thématiques considérées comme les plus importantes pour le territoire.

Contact: **Olivier HEBREARD**

1. INFORMATION, ORIENTATION SUR LES SERVICES - 2. SECURITE
3. JUSTICE ET DROIT
4. FORMALITES ADMINISTRATIVES
5. PRESTATIONS SOCIALES
6. PETITE ENFANCE (jusqu'à 6 ans révolu)
7. EDUCATION - 8. SANTE
9. SERVICES A DOMICILE
10. AIDE ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
11. EMPLOI - 12. ECONOMIE, CREATION D'ACTIVITE - 13. FORMATION CONTINUE PROFESSIONNELLE
14. SERVICE HEBERGEMENT
15. TRANSPORTS
16. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS
17. SERVICES MARCHANDS PUBLICS
18. SERVICES MARCHANDS PRIVES.



T
É
M
O
I
G
N
A
G
E
S

Nathalie JOUVE, directrice du Relais de Services Publics de la communauté de communes du Serrois: «*Cette initiative pourrait encourager le montage de projets collectifs avec les autres Relais de Services Publics du territoire du Pays Sisteronais-Buëch, à savoir ceux des communautés de communes du Sisteronais, de La Motte du Caire Turriers et du Laragnais. D'autre part, il serait bien que cela permette une plus grande proximité de notre structure avec celle du Pays Sisteronais-Buëch.*

Alain D'HEILLY, président de la communauté de communes du Serrois: «*Il serait bien, qu'à l'échelle du territoire du Pays Sisteronais-Buëch, cela permette aux différents territoires de travailler ensemble sur des thématiques différentes. Ce schéma, à mon sens doit faire émerger des projets concrets et positifs, qui participeront au maintien des jeunes sur notre territoire, dynamiser les développements, économique et touristique.*

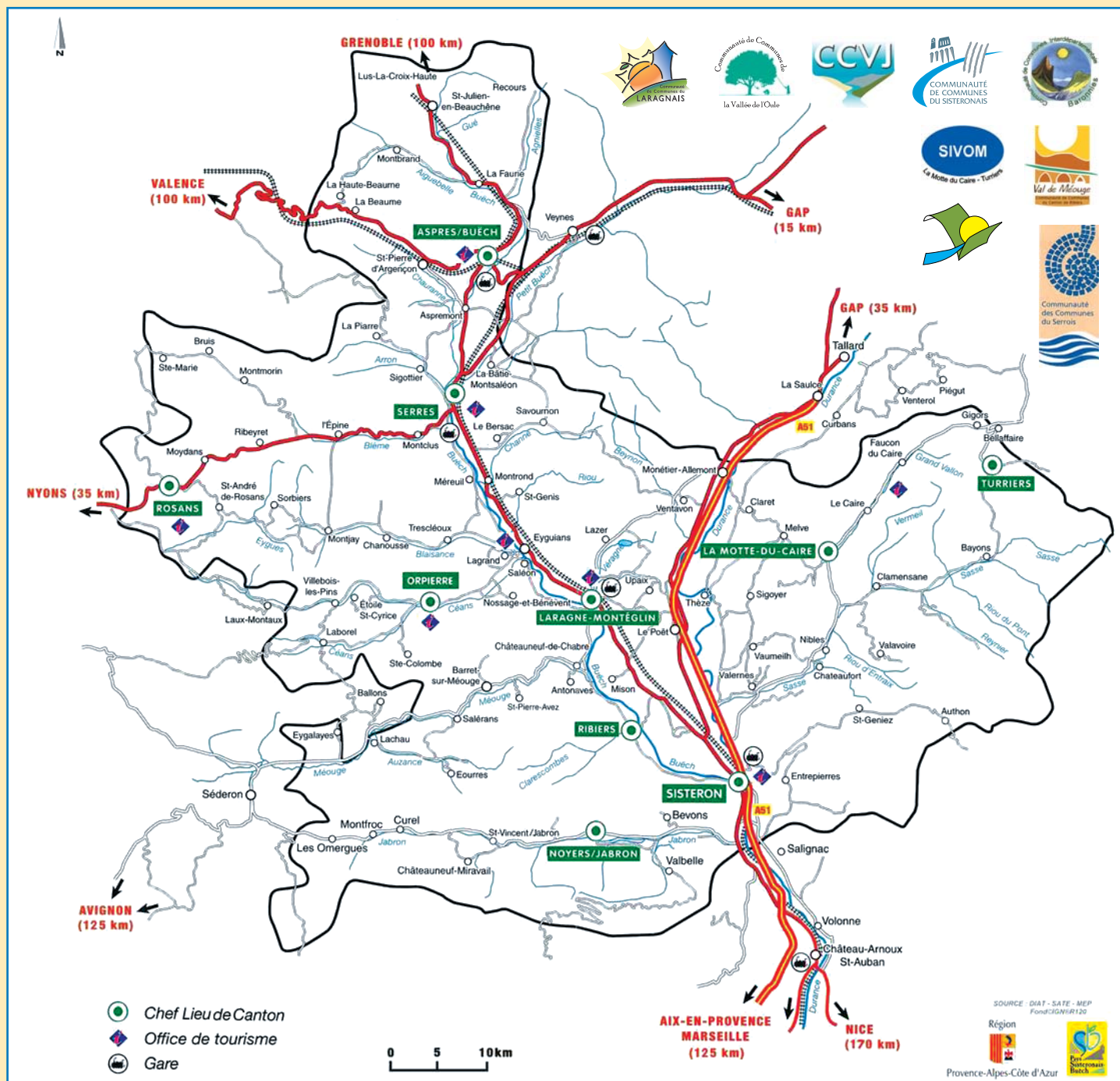
Nicole PELOUX, 3^{ème} adjoint à la mairie de Sisteron, déléguée à la communauté de communes du Sisteronais et vice-présidente de la chambre de commerce et de l'industrie des Alpes de Haute Provence: «*Ce projet pourrait améliorer la culture de l'échange de bonnes pratiques, de coopération entre les collectivités. Ce serait effectivement un plus pour les territoires, d'autant plus dans le contexte actuel de recentralisation, il faut que l'on se solidarise pour une gestion plus intelligente des territoires.*

Michel AUDRAN, directeur de la Maison de l'entreprise de Sisteron: «*Il sera intéressant de voir ce qui ressort du diagnostic, pour avoir une vision plus globale du Pays Sisteronais-Buëch. D'autre part, il serait bien que ce soit l'occasion d'initier une réflexion sur la thématique des déplacements, nous sommes dans une zone rurale et il faudrait que l'on ait un service de transports de personnes plus efficace.*

Chantal VICENTE, directrice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sisteron, et du Relais de Services Publics de la communauté de communes du Sisteronais: «*On ne peut pas être au courant de tout ce qui se met en place sur le territoire du Pays, le diagnostic permettra d'avoir des informations sur les différentes initiatives mises en œuvre dans les territoires voisins. Cela permettra de se rendre compte des services existants sur certains territoires et manquants sur d'autres et pourquoi pas réfléchir à la création de services communs à toutes les communes de l'intercommunalité, notamment dans le domaine des services à la personne.*

Le Pays, c'est aussi :

- **Interreg** : un projet de coopération France-Italie, autour de la thématique de la prévention de la production des déchets et l'amélioration des modalités de collecte (Provinces de Biella, Turin et Savone; Région Piémont; GESPER);
- **Innovation Touristique en Milieu Rural** : accompagnement du développement des filières des sports aériens et de l'astronomie;
- **Pôle d'Excellence Rural** : rénovation du petit patrimoine rural du territoire, et création d'un itinéraire interactif (guide touristique numérique et signalisation patrimoniale).



Pays Sisteronais-Buëch

1 place de la République - BP 100
04200 SISTERON - Tél. 04.92.61.49.86
Courriel : gal@pays-sisteronais-buech.fr
services@pays-sisteronais-buech.fr

Plus d'informations
sur le site Internet du Pays :
www.pays-sisteronais-buech.fr

Directeur de Publication : **Bruno LAGIER**

Rédacteur en chef : **membres du bureau du Pays**

Crédits photos :

Réalisation et conception :

Groupe de travail communication du Pays Sisteronais-Buëch

Impression : Imprimerie Nouvelle, 04200 Sisteron

Imprimé en 4 000 exemplaires – Dépôt Légal en cours